

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL AA DIFFUSION	
SIRET	4 5 0 5 8 4 2 2 2 0 0 0 2 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
14 rue Saint Antoine de Padoue	
59520 MARQUETTE LEZ LILLE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	5 885
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %
				PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Autres dispositifs
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
- 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	
Nom et coordonnées	ECF ☐	Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
- du prestataire :			
- du comptable : SELARL SAMBOURG & ASSOCIES			
3 rue Paul Pouchain 59280 ARMENTIERES			Tél : 03.20.23.50.03
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			Tél :

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise SARL AA DIFFUSION				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 14 rue Saint Antoine de Padoue 59520 MARQUETTE LEZ LILLE					
Numéro SIRET* 4 5 0 5 8 4 2 2 2 0 0 0 2 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*	
		12			

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial*						
	Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	28 167	030	9 274		18 892
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044	28 167	048	9 274		18 892
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*						
	Marchandises *	060	1 012	062			1 012
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres* (3)	072	95	074			95
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 069	086			4 069
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	5 176	098			5 176
Total général (I + II)		110	33 344	112	9 274		24 069

PASSIF		Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	50
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	5
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	10 538
	Report à nouveau	132	
	Résultat de l'exercice	134	(5 884)
	Subventions d'investissement	136	
	Provisions réglementées	137	
	Total I		142
Provisions pour risques et charges		Total II	
		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	13 926
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	496
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	4 937
	Produits constatés d'avance	172	
Total III		174	
Total général (I + II + III)		176	19 360
Total général (I + II + III)		180	24 069

RENVIS			
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	10 695
(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
30/09/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	19 422
	Production vendue	{	biens				215		214	
			services*				217		218	
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée*		produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues								226	
	Autres produits								230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	19 422
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234	9 499
	Variation de stocks (marchandises)*								236	(724)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	99
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*								240	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	9 760
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	390	244	390
	Rémunérations du personnel*								250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	
	Dotations aux amortissements*								254	5 233
	Dotations aux provisions								256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
	Total des charges d'exploitation (II)									264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								270	(4 834)
	Produits exceptionnels								280	
	Charges financières								290	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			{	(VI)	300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices*								306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				314	(5 884)	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318	
	Provisions non déductibles*								322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992								
Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										
Déficit de l'exercice reporté en arrière :						352		354	5 884	
Déficits antérieurs reportables : *		4 693				356				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										
						370		372	5 884	

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

SARL AA DIFFUSION
14 rue Saint Antoine de Padoue
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AA DIFFUSION

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	782	442		444		446	782				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	27 384	462		464		466	27 384				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	28 167	492		494		496	28 167				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	173	532	156	534		536	329				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	3 868	552	5 076	554		556	8 945				
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570	4 041	572	5 233	574		576	9 274				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AA DIFFUSION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	4 693
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	4 693
Déficits de l'exercice	860	5 884
Total des déficits restant à reporter	870	10 577

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	1 731
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 826
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET

4 5 0 5 8 4 2 2 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AA DIFFUSION

ADRESSE (voie) 14 rue Saint Antoine de Padoue

CODE POSTAL 59520

VILLE

MARQUETTE LEZ LILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique HOCHART Prénom(s) BRIGIETTE

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date

22081959

N° Département

59

Commune

ARMENTIERES

Pays

FRANCE

Adresse : N°

37

Voie

PAVILLON DE L'EPINETTE

Code Postal

59520

Commune

MARQUETTE LEZ LILLE

Pays

FRANCE

Titre (2) Nom patronymique CHAPIN Prénom(s) AUDREY

Nom marital PAMART

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date

08101977

N° Département

59

Commune

ARMENTIERES

Pays

FRANCE

Adresse : N°

15

Voie

rue CARNOT

Code Postal

59700

Commune

MARCQ EN BAROEUL

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

SARL « A.A. DIFFUSION »
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 50 €
siège social : 15, rue Saint Antoine de Padoue
59520 MARQUETTE LEZ LILLE
RCS LILLE METROPOLE
SIRET 450 584 222 000 27

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

En date du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente janvier à 11 heures, les associés de la Société « A.A.DIFFUSION », SARL au capital de 50 €, se sont réunis au siège social à MARQUETTE LEZ LILLE en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

■ Mademoiselle Hochart Brigitte :
titulaire de cinq parts

5 parts

■ Madame Audrey CHAPIN
titulaire de cinq parts

5 parts

TOTAL

10 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ambroise Pamart : Gérant.

Madame Audrey CHAPIN est désignée comme secrétaire.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés représentent la totalité du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toute décision ordinaire conformément aux dispositions statutaires.

A.P.

A.B.

A.C.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et du rapport de gestion
- quitus au gérant pour leur gestion durant l'exercice
- affectation des résultats de l'exercice

Puis lecture est donnée du rapport du gérant. Après divers échanges de vues et observations, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de la gérance sur la présentation des comptes de fin d'exercice, l'Assemblée approuve lesdits comptes et ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24/7/66 déclare approuver ces conventions.

CHACUNE DESDITES CONVENTIONS SOUMISE A UN VOTE DISTINCT AUQUEL N'A PAS PRIS PART L'ASSOCIE INTERESSE, A ETE APPROUVEE PAR L'AUTRE ASSOCIE DISPOSANT SEUL DU DROIT DE VOTE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus au gérant pour sa gestion durant l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la proposition d'affectation du résultat contenue dans le rapport de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter ledit résultat de la façon suivante :

Imputation du déficit net de l'exercice soit - 5884.66€ comme suit :

Au Poste « Report à nouveau débiteur » pour

- 5884.66€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AA DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 24 070 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 885 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	28 167			28 167
Immobilisations financières				
Total	28 167			28 167
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 041	5 233		9 275
Immobilisations financières				
Total	4 041	5 233		9 275
ACTIF NET				18 893

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 95 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	95	95	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	95	95	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50,00 euros décomposé en 10 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 360 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	13 926	3 231	10 696	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	496	496		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 938	4 938		
Produits constatés d'avance				
Total	19 360	8 664	10 696	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 076			
(**) Dont envers les associés	4 938			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 4 938 euros.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Nombre d'actions ordinaires	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	26 889,62	16 359,53	12 552,18	18 134,15	19 422,45
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 118,88	942,03	2 267,67	9 855,75	-651,60
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	483,88	307,03	1 616,15	8 136,21	-5 884,66
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	111,89	94,20	226,77	985,58	-65,16
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	48,39	30,70	161,62	813,62	-588,47
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

SARL « A.A. DIFFUSION »
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 50 €
Siège social : 14, rue Saint Antoine de Padoue
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

RCS LILLE METROPOLE
SIRET 450 584 222 000 27

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE
Exercice du 01 octobre 2022 au 30 septembre 2023

Dans son rapport du 30 janvier 2024, la gérante a fait la proposition d'affectation du résultat suivant :

Imputation du déficit net de l'exercice soit - 5884.66 € comme suit

Au Poste « Report à nouveau débiteur » pour - 5884.66€

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui a statué sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023 et qui s'est tenue le 30/01/2024 la résolution d'affectation du résultat votée a été en tout point conforme à la proposition ci-dessus énoncée.

A Marquette Lez Lille, le 30 janvier 2024
Le Gérant



SARL « A.A DIFFUSION »
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 50 €
siège social : 14, rue Saint Antoine de Padoue
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

RCS LILLE METROPOLE
SIRET 452 584 222 000 27

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA
SOCIETE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Mesdames,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 20 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat fait apparaître un **DEFICIT** de **-5 884.66€** après déduction des amortissements et provisions réglementées et justifiées que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après :

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

* le résultat figurant sur ces documents laisse apparaître un déficit de -5 884,66 €

* après la dotation aux amortissements pour 5 233,06 €

* L'insuffisance de disponibilités durant l'exercice ressort à -651,60 €

ANALYSE DES DISPONIBILITES DEGAGEES

* L'insuffisance de disponibilités durant l'exercice ressort à -651,60 €
Emprunt

1. TOTAL RESSOURCES -651,60 €

* investissements

2. TOTAL DES EMPLOIS 0,00 €

La différence correspondant à la diminution de notre trésorerie à court terme (1 - 2) -651,60 €

II Fonds de roulement

	30/09/2023	30/09/2022
Stock en cours	1012,6	287,80 €
créances d'exploitation	95	4 953,00 €
valeurs disponibles	4069,14	2 404,10 €
compte de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	5176,74	7 644,90 €
dettes financières	13926,47	17002,8
dettes d'exploitation	5433,96	4174,19
TOTAL DES DETTES	19360,43	21176,99
dont compte courant	4937,96	3098,19
FONDS DE ROULEMENT PROPRE	-14183,69	- 13 532,09 €
Emprunt		
FONDS DE ROULEMENT PROPRE	-14183,69	- 13 532,09 €
Variation du fonds de roulement	- 651,60 €	

EXPLOITATION

L'exploitation se résume aux 3 principaux postes suivants :

	12 mois 30/09/2023	2023 %	12 mois 30/09/2022	2022 %
CHIFFRE D'AFFAIRE HT	19 422,45	100,00	18 134,15	100,00
Frais généraux	24 257,00	124,89	21 997,94	121,31
Résultat d'exploitation	-4 834,55	-24,89	-3 863,79	-19,89

Les principaux postes de frais généraux :

	12 mois 30/09/2023	2023 %	12 mois 30/09/2022	2022 %
FRAIS GENERAUX	24 257,00	100	21 997,94	100
CHARGES DU PERSONNEL		0,00		0,00
AMORTISSEMENTSET PROVISIONS	5 233,06	21,57	1 719,54	7,82
AUTRES FRAIS GENERAUX	19 023,94	78,43	20 278,40	92,18

III - Perceptives d'avenir

Pour l'année 2023/2024 : l'objectif est de faire progresser le chiffre d'affaires de façon sensible.

IV Conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales

Vous trouverez par ailleurs notre rapport sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et dont nous vous demandons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

V - Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, décide d'affecter comme suit le DEFICIT de l'exercice, soit -5 884.66€

Au Poste « Report à nouveau débiteur » pour

- 5884.66€

VI- Informations concernant la répartition du Capital

Conformément à l'article 356-3 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous informons que deux associés détiennent 100 % du Capital.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

LE GERANT



SARL « A.A. DIFFUSION »
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 50 €
siège social : 14, rue Saint Antoine de Padoue
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

RCS LILLE METROPOLE
SIRET 450 584 222 000 27

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS PREVUES PAR LES ARTICLES 50 DE LA LOI DU
24 JUILLET 1966 ET 35 DU DECRET DU 23 MARS 1967
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Mesdames,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 50 de la loi du 24 juillet 1966 et 35 décret du 23 mars 1967, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé est directement intéressé.

Ces conventions sont les suivantes :

CONVENTION NR I

- Personne intéressée : Mademoiselle Brigitte Hochart
- Rémunération Art 62 du CGI /
- Compte courant /

CONVENTION NR II

- Personne intéressée : Madame Audrey CHAPIN
- Rémunération /
- Compte courant /

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus énoncées sont soumises à votre approbation, les associés intéressés ne pouvant pas prendre part au vote sur les conventions correspondantes.

Fait à Marquette Lez Lille
Le 30/01/2024

LE GERANT,

